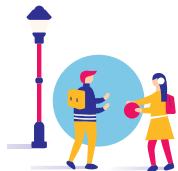


## LE DÉPARTEMENT AGIT



- **Il accompagne** les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes en insertion, les familles lorsqu'elles rencontrent des difficultés à une période de leur vie.



- **Il construit** les routes, les collèges. Il aide les communes et les groupements de communes : l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine est concerné.



- **Il soutient** la culture, le sport, l'environnement, l'agriculture et le tourisme.



Mars 2022 – D-PEEC-0322-001 – COM-PMI17 – Service éditions Plurimédia

## Les sage-femmes de protection maternelle et infantile (PMI)



Département d'Ille-et-Vilaine

Service accueil du jeune enfant - PMI  
1, avenue de la Préfecture  
CS 24218 • 35042 RENNES Cedex  
Tél. : 02 99 02 38 62

Info sociale en ligne  
Tél. : 0 800 95 35 45

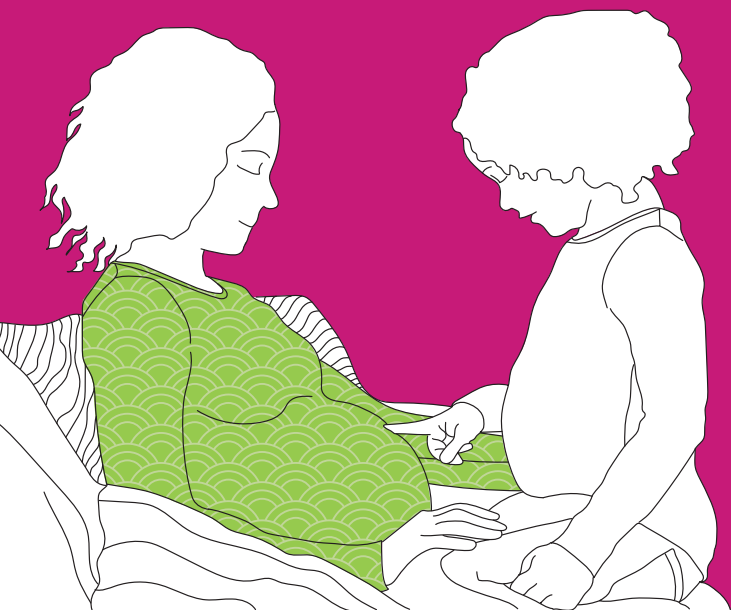
Du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h numéro vert - appel gratuit et confidentiel

Des professionnel·les  
de la maternité à votre écoute

# Vous attendez un enfant ?

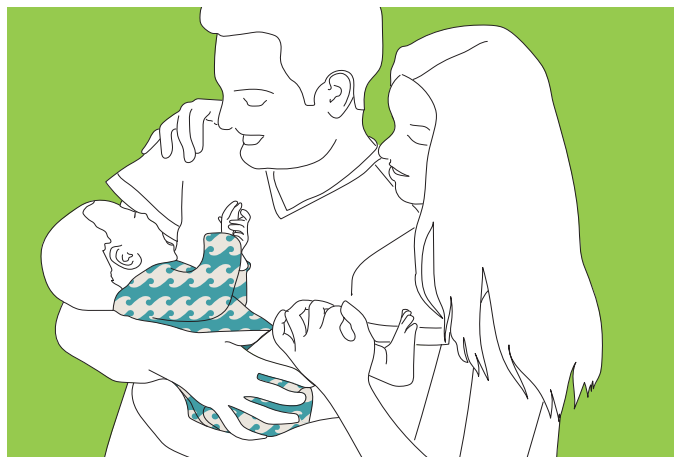
Les sages-femmes de protection maternelle et infantile (PMI) vous proposent des conseils, un accompagnement, une surveillance de la grossesse, des séances de préparation à la naissance.

Ils et elles peuvent vous guider, vous conseiller, vous rassurer et apporter des réponses aux questions que vous vous posez.



## Pendant votre grossesse, les sages femmes de PMI vous proposent en toute confidentialité :

- **Un entretien prénatal précoce** (entretien du 4<sup>e</sup> mois : un temps de rencontre et d'échanges autour de votre grossesse).
- **Un accompagnement personnalisé :**
  - informations sur le déroulement de votre grossesse,
  - consultations prénatales,
  - surveillance des grossesses pathologiques à domicile,
  - préparation à la naissance, accueil de l'enfant,
  - le choix de l'alimentation de l'enfant (allaitement maternel, alimentation au biberon, alimentation mixte),
  - conseils sur l'hygiène de vie,
  - la vie de couple, la sexualité.



## Les sages-femmes vous accompagnent aussi après la naissance

- **Ils et elles répondent aux multiples questions que vous vous posez sur :**
  - la relation parents-bébé,
  - l'alimentation de l'enfant,
  - le retour à la maison,
  - le suivi gynécologique, la contraception, la sexualité,
  - la visite post-natale, le « baby-blues »...

Les sages-femmes exercent une profession médicale. Ils et elles participent à l'accompagnement dont vous avez besoin avec l'ensemble des professionnels du Centre départemental d'action sociale (puériculteur.ices, médecins, assistant.es de service social,...) et les autres professionnels de santé (médecins libéraux, maternités...).